

ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES BOSSONNETS – PARKING SALLE BÉATRIX

Le maire de Châtillon-sur-Cluses,

Vu la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-4,

Vu le Code de la Route et notamment son livre IV,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 131-3,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,

Vu la demande présentée en date du 24 juin 2024, par la société DECREMPS, sise chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY cedex pour réaliser une voie de déviation à la route des Bossonnets,

Considérant que ces travaux sont de nature à empiéter sur la chaussée,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pendant la période du 01 juillet au 31 août 2024, la société DECREMPS, sise chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY cedex est autorisée à effectuer des travaux pour la création du réseau EP entre la route des Bossonnets et le parking de la salle Béatrix. (selon plan ci-joint)

ARTICLE 2 : la circulation interdite sur l'emprise des chantiers.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4 : La signalisation et le balisage du chantier seront assurés par la société DECREMPS.

ARTICLE 5 : Le pétitionnaire devra procéder à l'information des travaux auprès riverains.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Messieurs le maire et le capitaine de gendarmerie de Cluses-Scionzier, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

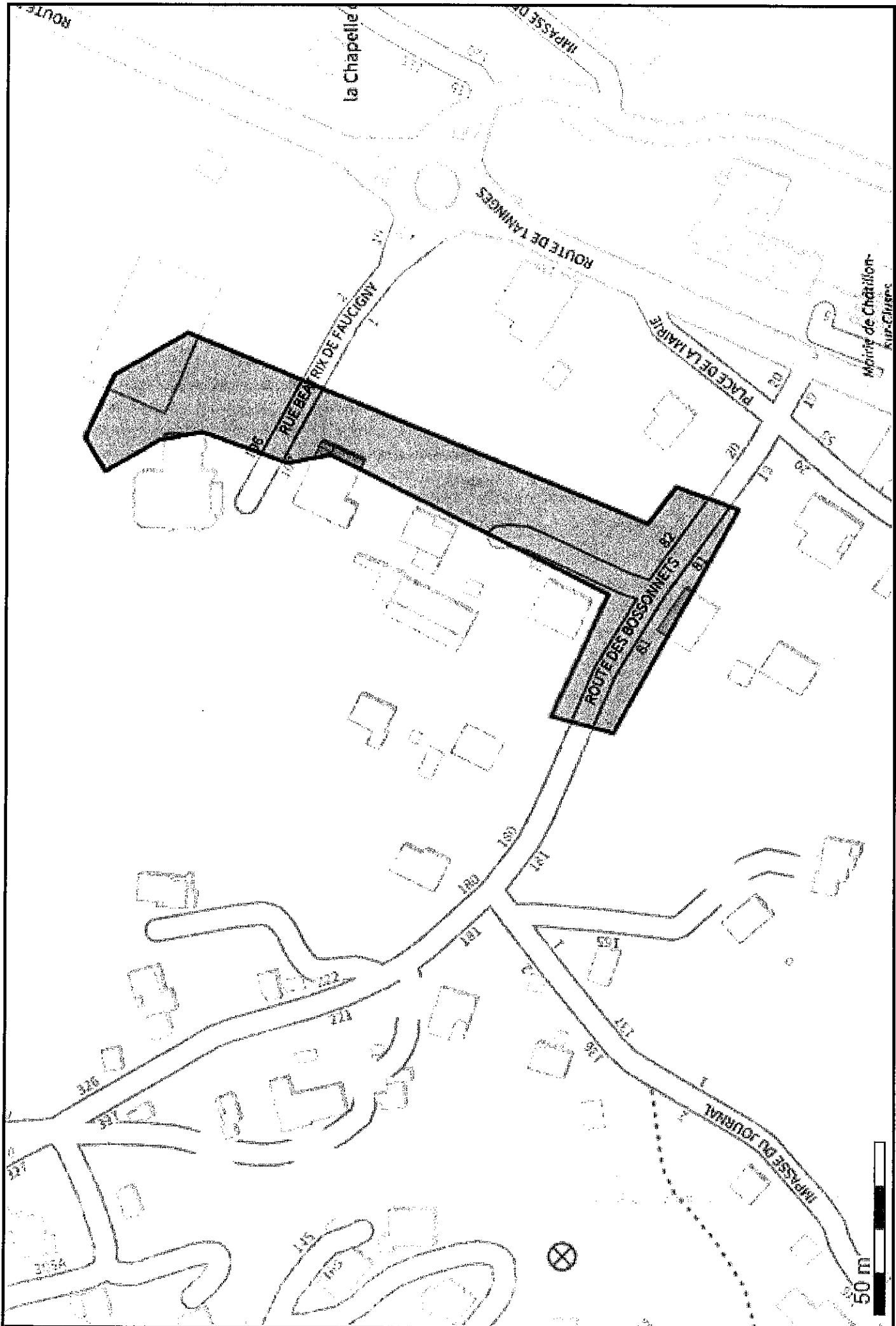
- Messieurs les capitaines de la gendarmerie de Cluses-Scionzier, (bta.scionzier@gendarmerie.interieur.com.fr),
- Au groupement de la vallée Arve-Mont Blanc (cluses.prevision@sdis74.fr) pour la caserne des Sapeurs-Pompiers de Cluses, Taninges et Samoëns,
- La société DECREMPS

Fait à Châtillon-sur-Cluses, le 25 juin 2024

Le maire

The signature of Cyril Cathelineau is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Maire de CHATILLON-SUR-CLUSES' and '(Haute-Savoie)' around a central emblem.

Cyril CATHELINÉAU



(46.088180 6.581523);(46.088031 6.581985);(46.088753 6.582511);(46.088864 6.582478);(46.089088 6.582596);(46.089199 6.582564);(46.089341 6.582446);(46.089393 6.582575);(46.089318 6.582811);(46.089125 6.582972);(46.087927 6.582253);(46.087852 6.582392);(46.087699 6.582307);(46.088016 6.581459);(46.088180 6.581523);



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 4 0 6 2 0 2 4

Nom : PERRISSIN FABERT Prénom : Julien Qualité :

